

DoC'ActuS

Bulletin d'information

Service documentation/communication
STL Limousin

N° 137
OCTOBRE 2019

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	2
Jurisprudence	3
Sénat	4
Normalisation	5
HAS : recommandation de bonne pratique	5
IRSN	5
ANSES	5
Présanse	6
Les brèves	7
Rapports et études	11
Sur le web	12
La boîte à outils	13
Nouveautés INRS	14
Congrès, colloques, conférences	16
Exposition Léonard de Vinci, nerf ulnaire, journée mondiale de l'AVC ... Quel rapport ?	17

Restez informé(e) au quotidien !



Extraits du journal officiel de la République française

02/10/2019

- [Arrêté du 27 septembre 2019](#) fixant des **valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives** pour certains **agents chimiques**.
- Cet arrêté fixe les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) indicatives pour une liste de 22 agents chimiques (acide acétique, acide acrylique, acroléine, amitrole, but-2-yne-1, 4-diol, diacétyl, ether diphénylique, 2-Ethylhexan-1-ol, fraction alvéolaire du dihydroxyde de calcium et de l'oxyde de calcium, formiate de méthyle, fraction inhalable de l'hydrure de lithium, manganèse fraction alvéolaire et inhalable, nitroéthane, cyanure de potassium, orthosilicate de tétraéthyle, cyanure de sodium, dioxyde de soufre, terphényle hydrogéné, trinitrate de glycérol). Ces VLEP issues de la directive n° 2017/164 du 31 janvier 2017 sont ainsi transposées et seront **applicables le 1er juillet 2020**. *LSQ le 02/10/2019.*

04/10/2019

- [Arrêté du 25 septembre 2019](#) portant **agrément d'organismes** pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les **établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**.

18/10/2019

- [Arrêté du 11 octobre 2019](#) modifiant l'arrêté du 24 décembre 2015 relatif à **l'accessibilité aux personnes handicapées** des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction

20/10/2019

- [Arrêté du 1er octobre 2019](#) relatif aux modalités de réalisation des **analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses.

25/10/2019

- [Décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019](#) relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel.

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

26/09/2019

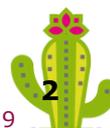
- [Règlement \(UE\) 2019/1390 du 31/07/2019 modifiant](#), aux fins de son adaptation au progrès technique, **l'annexe du règlement (CE) n° 440/2008** établissant des méthodes d'essai conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**).

30/09/2019

- [Décision de la Commission n°\(UE\) 2019/1616 du 27/09/2019](#) concernant les normes harmonisées relatives aux **équipements sous pression** élaborées à l'appui de la directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil.

10/10/2019

- [Règlement \(UE\) de la Commission n°\(UE\) 2019/1691 du 09/10/2019](#) modifiant l'annexe V du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des **substances chimiques**, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**).



11/10/2019

- [Règlement \(UE\) de la Commission n°\(UE\) 2019/1701 du 23/07/2019](#) modifiant les annexes I et V du règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les **exportations et importations de produits chimiques dangereux**.

Jurisprudence

Le préjudice d'anxiété étendu à toute substance toxique autre que l'amiante : La Cour de cassation a reconnu, dans l'affaire des mineurs de Forbach, que le préjudice d'anxiété vaut pour des produits toxiques autres que l'amiante. C'est une première. Dans un arrêt du 11 septembre 2019, la Cour de cassation reconnaît que le préjudice d'anxiété vaut pour tous produits toxiques. Jusqu'à présent, ce préjudice, qui concerne des personnes qui ne sont pas malades mais s'inquiètent de leur devenir, n'était reconnu que pour l'amiante. *Les Editions législatives, le 16/09/2019.*

- [Cass. soc., 11 sept. 2019 nos 17-24.879 à 17-25.623](#)

Avis d'inaptitude mentionnant "un environnement de travail différent" : La Cour de cassation, avec cet arrêt du 10 juillet 2019, affirme que l'employeur ne satisfait pas à son obligation de reclassement lorsqu'il n'interroge pas le médecin du travail pour obtenir des précisions sur la notion « d'environnement de travail différent », afin de vérifier si l'état de santé du salarié inapte est incompatible avec l'exercice d'une quelconque activité professionnelle au sein même de l'entreprise ou si un aménagement de poste peut être envisagé. *ISTNF le 27/08/2019.*

- [Lire l'analyse de l'ISTNF.](#)

Inaptitude : les postes en CDD sont à inclure dans le champ des recherches de reclassement. A la suite d'une déclaration d'inaptitude, l'employeur est-il tenu de proposer au salarié titulaire d'un CDI des postes qui ne sont que temporairement disponibles ? Oui, confirme la Cour de cassation dans un arrêt non publié, daté du 4 septembre 2019. Le fait de ne pas avoir proposé à un salarié inapte des postes qui ont été ultérieurement pourvus par contrat à durée déterminée, constitue une violation de l'obligation de reclassement, rendant le licenciement sans cause réelle et sérieuse. *LSQ du 24/09/2019.*

- [Cass. soc., 4 septembre 2019, n° 18-18.169](#)

Travailleur handicapé et indemnité compensatrice de préavis : Dans cet arrêt du 4 septembre 2019, la Cour de cassation rappelle que si le salarié, licencié à la suite d'une inaptitude d'origine professionnelle, a droit à une indemnité compensatrice d'un montant au moins égale à l'indemnité compensatrice de préavis, toutefois celle-ci n'est pas doublée en faveur des salariés handicapés qui bénéficient pourtant d'un doublement de la durée de leur. *ISTNF le 27/09/2019.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Maladies professionnelles : précision sur les conditions de prise en charge : Pour être pris en charge au titre d'une maladie professionnelle, il n'est pas nécessaire que le salarié effectue les travaux limitativement énumérés par le tableau de reconnaissance mais il faut que la procédure de diagnostic de la maladie, exigée par ce même tableau, ait été respectée. *Les Editions législatives le 30/09/2019.*

Lire la décision [Cass. 2e civ., 19 sept. 2019, n° 18-19.993](#)

Préjudice d'anxiété des travailleurs de l'amiante : trois nouveaux arrêts : A la différence des bénéficiaires de l'ACAATA, les salariés de la SNCF et les marins doivent justifier d'une exposition à l'amiante générant un risque élevé de développer une pathologie grave. *Les Editions législatives le 03/10/2019.*

- [Cass. soc., 11 sept. 2019, nos 17-18.311 à 17-18.349, n° 1187 P + B](#)
- [Cass. soc., 11 sept. 2019, nos 17-26.879 à 17-26.883, nos 17-26.885 à 17-26.895 et n° 18-10.100](#)
- [Cass. soc., 11 sept. 2019, n° 18-50.030, n° 1190 P + B](#)



Tableau de maladie professionnelle et liste limitative des travaux : Le tableau n° 42 des maladies professionnelles subordonne la prise en charge des pathologies auditives, diagnostiquées selon les exigences dudit tableau, à l'exposition aux bruits lésionnels provoqués par les travaux qu'il énumère limitativement, sans exiger que la victime ait personnellement effectué ceux-ci. Telle est la solution retenue par la Cour de cassation avec cet arrêt publié le 19 septembre 2019. *ISTNF le 08/10/2019.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

La prise en charge d'un accident du travail ne fait pas obstacle à la réparation du harcèlement moral. Le salarié est en droit d'obtenir la réparation du préjudice que lui a causé un harcèlement moral dont il a été victime, et ce, même si l'accident du travail consécutif au harcèlement a été, par la suite, pris en charge par la sécurité sociale. Ces indemnités sont compatibles. *Les éditions législatives le 26/09/2019.*

- [Lire les décisions du 04/09/2019.](#)

REACH : confirmation de l'inscription du bisphénol A comme perturbateur endocrinien pour la santé par la justice européenne. Dans un arrêt du 20 septembre 2019, le Tribunal de l'Union européenne confirme l'inscription faite par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) de la substance bisphénol A sur la liste des substances candidates en vue de l'autorisation en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé.

- [Lire la décision du TUE.](#)

Le défaut de DUERP ne cause pas systématiquement un préjudice aux salariés. Les salariés qui réclament des dommages et intérêts en raison de l'absence du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doivent, obligatoirement, justifier d'un préjudice pour obtenir réparation. Telle est la solution retenue par la Haute juridiction judiciaire le 25 septembre 2019. *ISTNF le 21/10/2019.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Un salarié en arrêt maladie pour burn-out ne peut être licencié : Un salarié mis en arrêt de travail pour "burn out" par son psychiatre et régulièrement prolongé pendant plus d'un an, a été licencié pour absence prolongée rendant nécessaire son remplacement définitif. Le licenciement est contesté mais le salarié est débouté de sa demande de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. *ISTF, octobre 2019.*

- [Lire l'analyse juridique.](#)

Sénat

02/10/2019

Un nouveau rapport sur la santé au travail vient de paraître : « **Pour un service universel de santé au travail** » - Rapport d'information de M. Stéphane ARTANO et Mme Pascale GRUNY, fait au nom de la commission des affaires sociales Sénat.

- [Lire le résumé](#)
- [Lire le rapport](#)
- [Synthèse, infographie et communiqué de presse](#)
- [Lire l'article et la vidéo sur Public Sénat.](#)

Ce rapport de 121 pages formule des propositions articulées autour de quatre objectifs :

- Améliorer la cohérence et la lisibilité de la gouvernance de la santé au travail ;
- Dynamiser ses ressources humaines et financières ;
- Garantir un suivi médical de tous les travailleurs ;
- Relever les défis des risques psychosociaux et de la désinsertion professionnelle.



Normalisation

Octobre 2019 : quoi de neuf en normalisation SST ? EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations.

- Télécharger le ["quoi de neuf en normalisation SST" d'octobre 2019 »](#)

HAS : recommandation de bonne pratique

Suivi post-professionnel des personnes exposées à l'amiante – Mise à jour du protocole et de la grille de lecture d'imagerie. Le protocole d'imagerie proposé reprend notamment les indications et les recommandations techniques concernant cet examen. La mise à jour de ce protocole d'imagerie a permis de prendre en compte les nouvelles données de la littérature publiées depuis 2011, en ce qui concerne notamment l'interprétation des nodules détectés et des anomalies parenchymateuses recensées dans la grille de lecture associée.

- Examen de référence recommandé : l'examen tomodensitométrie thoracique basse dose, sans injection
- L'examen de référence recommandé pour le suivi post-professionnel (SPP) des pathologies pleuro-pulmonaires associées à une exposition à l'amiante est l'examen tomodensitométrie (TDM) thoracique basse dose sans injection. *HAS, septembre 2019.*
- [Suivi post-professionnel des personnes exposées à l'amiante - Mise à jour du protocole et de la grille de lecture d'imagerie médicale - Protocole](#)
- [Suivi post-professionnel des personnes exposées à l'amiante - Mise à jour du protocole et de la grille de lecture d'imagerie médicale - Rapport d'élaboration](#)

IRSN

Bilan 2018 des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants en France. Une attention particulière portée sur certaines activités : démantèlement, sous-traitance, radiologie interventionnelle. L'IRSN présente le bilan 2018 de la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants pour les 390 363 travailleurs suivis, comprenant 365 980 travailleurs des activités civiles (nucléaire, industrie, recherche, médecine) et des installations et activités intéressant la défense, dans le secteur public ou privé, ainsi que 24 383 travailleurs exposés à la radioactivité naturelle. *IRSN, 18/09/2019.*

- [Lire le communiqué et télécharger le bilan 2018.](#)

ANSES

Exposition au cadmium : l'Anses propose des valeurs limites pour mieux protéger les consommateurs et les travailleurs. Le cadmium, substance omniprésente dans notre environnement, peut entraîner des risques pour la santé de l'Homme, exposé principalement via l'alimentation. Afin de limiter l'exposition de la population, il apparaît indispensable de maîtriser l'apport en cadmium par les activités agricoles, et en particulier lors de l'épandage de matières fertilisantes dont les engrais minéraux phosphatés. L'Anses vient de publier ses travaux d'expertise dont les résultats visent à renforcer la protection des consommateurs, ainsi que celle des travailleurs. *ANSES le 26/09/2019.*

- [Lire l'article.](#)
- [Télécharger l'avis.](#)



Le Bisphénol B a les mêmes propriétés perturbant le système endocrinien que le Bisphénol

A : L'industrie ne doit donc pas développer sa fabrication ou son utilisation pour le substituer au Bisphénol A ou au Bisphénol S. C'est sans surprise que les résultats d'une étude réalisée par les experts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), publiés dans la revue *Environmental Health Perspectives* le 16 octobre 2019, ont conclu que le Bisphénol B (BPB) présentait les mêmes propriétés endocriniennes que le Bisphénol A (BPA).

- [Lire l'article et télécharger l'étude \(en anglais\).](#)

Expositions aux téléphones mobiles portés près du corps : L'Anses a été sollicitée afin d'évaluer les éventuels effets sur la santé liés à ces conditions d'expositions. Suite à son expertise, l'Anses recommande que des mesures soient prises afin que les utilisateurs ne soient plus exposés à des niveaux élevés lorsque les téléphones sont portés près du corps. *ANSES, 21/10/2019.*

- [AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif aux effets sanitaires éventuels liés aux valeurs élevées de débit d'absorption spécifique de téléphones mobiles portés près du corps](#)

Présanse

L'IGAS missionné pour analyser le fonctionnement des SSTI : Ce travail s'engage quelles que soient les mesures adoptées dans le cadre de la réforme de la politique de santé au travail en cours de préparation. Cette auto-saisine s'inscrit en effet dans un programme général d'activité de l'institution décidé très en amont. Les conclusions de cette réflexion sont attendues en fin d'année.

- [Présanse, IM n°86.](#)

56èmes Journées Santé Travail de Présanse : Les interventions des journées Santé Travail de Présanse les 15 et 16 octobre 2018 sont disponibles ! Le thème de ces Journées a été « Nouvelles pratiques des SSTI ». Durant deux jours, les SSTI ont fait connaître des initiatives pouvant se généraliser ou se transférer, valorisé leurs actions en faveur des entreprises et des salariés, et fait état de leurs modifications organisationnelles.

- [En savoir plus](#)



Des expositions professionnelles encore préoccupantes : Plus de 1,8 million de personnes restent exposées à au moins un produit cancérigène, selon les premiers résultats de la nouvelle enquête Sumer. Si les expositions à certaines contraintes physiques ont diminué, l'intensité du travail est toujours élevée. *Travail&Santé, le 09/09/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Travail de nuit : des risques avérés, mais mal pris en compte. « Il faut éviter le travail de nuit s'il n'est pas nécessaire : il est un toxique pour la santé, martèle le P^r Claude Gronfier, chronobiologiste à l'Inserm. « La loi prévoit qu'il reste exceptionnel. Mais il existe de nombreuses dérogations, ajoute le chercheur, et on estime aujourd'hui que 15 à 20 % des gens font un travail de nuit ». *Le Figaro, le 13/09/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Les services de santé au travail interentreprises se mettent à la com' : La réforme de 2016 a conduit les services de santé au travail interentreprises à plus communiquer auprès de leurs adhérents. Le rapport Lecocq pousse la profession à davantage se faire connaître auprès du grand public et des décideurs. Bref, les SSTI apprennent à se mettre en lumière. *Actuel|HSE, le 17/09/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Prévention de la pénibilité chez les distributeurs-conseils : CFDT et la CFE-CGC ont conclu un nouvel accord le 14 décembre 2018, applicable après son extension. Ils proposent un « mode d'emploi », annexé à l'accord, tout en se disant conscients que les salariés de la filière logistique sont exposés aux risques liés au port de charges et aux vibrations mécaniques qui n'entrent pas en compte dans le C2P. L'accord, dont la procédure d'extension a été lancée le 20 juillet, est publié au *BO-CC* n° 2019-27. *LSQ le 20/09/2019.*

Pénibilité » et traçabilité des expositions : fiches et attestations Le point sur les documents créés, maintenus ou supprimés.

Le dispositif spécifique de prévention et de compensation des expositions à certains risques professionnels, anciennement appelé « dispositif pénibilité », progressivement mis en place à partir de 2010, prévoyait notamment la création de la fiche de prévention des expositions, plus communément appelée « fiche pénibilité ». Ce document, créé pour assurer la traçabilité des expositions aux facteurs de pénibilité, a eu un impact sur la prévention du risque chimique, puisqu'il a remplacé des documents qui permettaient d'assurer la traçabilité des expositions aux agents chimiques dangereux (fiche d'exposition, attestation d'exposition). La « fiche pénibilité » a elle-même été supprimée en août 2015, les expositions aux facteurs de pénibilité ne faisant désormais l'objet que d'une déclaration dématérialisée (article L.4163-1 du Code du travail). C'est pourquoi il convient de clarifier le statut des fiches et attestations permettant d'assurer la traçabilité individuelle des expositions, qu'il ait été impacté ou non par les textes relatifs à la pénibilité. *Références en santé au travail, septembre 2019, 6 pages.*

- [Lire l'article.](#)

Une convention-cadre vise à favoriser l'emploi des personnes handicapées dans l'intérim :

Une convention-cadre pour le recrutement et l'insertion des personnes handicapées dans le secteur du travail temporaire a été signée le 24/09/2019. Représentants de l'État, du service public de l'emploi et de la branche du travail temporaire engagent leurs réseaux respectifs à coordonner leurs actions et leurs moyens en faveur de l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés. L'objectif est notamment de faciliter l'expression des besoins des entreprises comme des candidats et de simplifier leur recrutement et leur accès à la formation. *LSQ le 27/09/2019.*



ITW : Assistant en Santé et Sécurité au Travail (ASST) : repérer et identifier les risques en entreprise. Fonction récente au sein de l'équipe pluridisciplinaire, l'assistant en santé et sécurité au travail est un maillon fort de la prévention des risques professionnels. Christine Glaser, ASST au GIMS 13, fait partie des premières formées à ce métier en 2011. Elle a connu la naissance de cette profession et participe aujourd'hui à sa reconnaissance et son évolution. Référente auprès d'une vingtaine d'ASST présentes dans son Service de Santé au Travail, elle partage toujours avec plaisir son expérience. *Présanse PACA- Corse, septembre 2019.*

- [Lire l'article.](#)

Quand le travail pèse sur le périnée des femmes : Les troubles urinaires et les pathologies du périnée sont le lot des femmes qui pratiquent un métier physique. Des pathologies encore taboues, dont la prévention et la prise en charge restent trop rares. Sont ainsi touchées les professionnelles de la petite enfance, les femmes cantinières, les caristes, les femmes qui travaillent en rayonnage, les agentes d'entretien, les employées d'hôtel, les aides à domicile, les infirmières, les aides-soignantes, les sages-femmes, les vendeuses sur les marchés, les hôtesses d'avion et même les mères de famille.

France Info le 30/09/2019.

- [Lire l'article.](#)

Douches au travail : quelles obligations pour l'employeur ? Focus juridique de l'INRS : L'employeur doit mettre à la disposition des travailleurs les moyens d'assurer leur propreté individuelle. L'installation de douches, obligatoire en cas de travaux insalubres et salissants, y contribue. *INRS le 01/10/2019.*

- [Lire le dossier.](#)

Projet de conception ou de rénovation d'un abattoir. Une opportunité pour améliorer les conditions de travail et le bien-être animal : Lancé début avril 2019, le site internet bouvinnov.fr propose une méthode et des outils pour concevoir ou rénover un abattoir en améliorant les conditions de travail des hommes, le bien-être des animaux et la performance. Les ressources proposées s'appuient sur les enseignements de 3 projets accompagnés (dont 2 abattoirs bretons) par l'Aract Bretagne en 2018. *ANACT le 04/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Souffrance au travail : « les objectifs chiffrés ne disent rien du quotidien du salarié ». Marie Pezé, docteure en psychologie, psychanalyste et experte auprès de la cour d'appel de Versailles revient sur un sujet brûlant qui atteint nombre de cadres, et dont le principal responsable est selon elle "l'oligarchie du chiffre" dans les entreprises. *Courriercadres le 04/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Au Qatar, les travailleurs immigrés meurent sous les coups de chaleur : Selon des estimations doublées d'une enquête menée par le Guardian, des centaines d'immigrés, qui sont de jeunes hommes âgés de 25 à 35 ans, meurent chaque année pour cause de stress dû à la chaleur. *Slate.fr le 04/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Ergonomes : « Il ne s'agit pas de régler la hauteur des écrans ! » La santé des travailleurs, c'est leur boulot. Ils sont ergonomes : rencontre avec trois professionnels du bien-être au travail dans le Finistère. Leur but : observer et comprendre le travail dans toutes ses dimensions. *Ouest France le 07/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Le retour au travail après un cancer : sortir du "bricolage". "On a bricolé mon retour au travail, et on a raté" : comme 30% des personnes chez qui est diagnostiqué un cancer, Véronique Delestre a quitté son travail dans les deux ans qui ont suivi son retour à son poste, épuisée. *L'Obs le 11/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Comment survivre aux nuisances sonores de l'open space ? Les conseils de professionnels à Limoges : A l'occasion de la Semaine de la santé auditive au travail, du 14 au 18 octobre, le Populaire du Centre a recueilli les témoignages de salariés évoluant dans un espace de bureaux décloisonnés et compilé des solutions avec des acteurs de la prévention. *Le Populaire du Centre le 14/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)



Pr Paul Frimat : Le maintien dans l'emploi fait partie des priorités des services de santé au travail : [] Dans le dispositif précarité, désinsertion, comment accompagner l'entreprise ? Les grands groupes ont une organisation, mais dans les établissements de moins de 50 ou 10 salariés... l'enjeu est là, pour l'entreprise moyenne le SST se résume encore trop souvent à une visite médicale : il faut montrer que les SST participent aux politiques de prévention primaire et accompagnent les salariés tout au long de leur vie ... *ISTNF le 15/10/2019.*

- [Lire le communiqué.](#)

Infirmiers de santé au travail : un rôle méconnu à valoriser. Les 13 journées nationales d'étude et de formation des infirmiers de santé au travail viennent de s'achever à Toulouse. Parmi les problématiques du colloque : la place et la reconnaissance de ces professionnels dans l'entreprise et par les médecins du travail. *ActuSoins le 15/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Dys, TDAH : Les salariés neuro-atypiques vont-ils transformer le monde du travail ?

Les troubles cognitifs touchent 10 à 20 % des salariés européens, mais peu en parlent au travail. Car cela reste un handicap discriminant, lors du recrutement et ensuite. Mais les entreprises commencent à s'adapter à ces salariés particuliers, mais précieux. *Courriercadres le 17/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

[ITW] "Certaines entreprises ont encore du mal à comprendre ce qu'est le métier d'infirmier en santé au travail". L'arrivée de la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail a offert plus de prérogatives et de visibilité à l'infirmier en santé au travail. Rencontre avec Nadine Rauch, présidente du Groupement des infirmiers en santé au travail, dont les trois chevaux de bataille sont le statut de salarié protégé, la reconnaissance de leur spécificité en spécialité, et la formation. *Actuel|EL|HSE le 18/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Classement des troubles mentaux : DSM 5. Pour classer les troubles mentaux, on se réfère à la classification de l'Association psychiatrique américaine, publiée sous le nom : D.S.M : c'est actuellement la 5ème version du Diagnostic and Statistical Manual of mental disorders, désigné par DSM 5. Les médecins de santé au travail doivent connaître cette nouvelle classification puisque la terminologie de certains troubles mentaux a été modifiée. *Atousanté le 20/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

La réduction des coûts de l'absentéisme, levier efficace pour améliorer la santé au travail ? En attendant leur prochaine réforme, les professionnels des services de santé au travail veulent être davantage connus des entreprises. Pour gagner leur confiance, le service aux entreprises pour la santé au travail (SEST) d'Ile-de-France propose par exemple un outil simulant le coût représenté par l'absentéisme des salariés, coût qui peut être réduit en améliorant les conditions de travail. Une sorte de donnant-donnant. Explications. *Actuel|CE/CSE le 21/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

La santé, revers de la médaille de l'essor des nanomatériaux dans le bâtiment ? : Tout en reconnaissant les bénéfices des nanomatériaux pour le secteur de la construction, le groupe de travail RBR 2020-2050 du Plan bâtiment durable alerte sur leurs risques éventuels pour la santé. *Batiactu le 21/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Les chefs d'entreprise, ces oubliés de la médecine du travail : Isolement, forte charge de travail, engagement affectif et patrimonial... Les entrepreneurs, en particulier dans les PME, sont des victimes toutes désignées pour la surcharge mentale. Heureusement, la prévention progresse. *Capital, le 22/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)



Les aidants qui soutiennent un proche pourront bénéficier d'un congé indemnisé :

Les députés ont approuvé le 25 octobre dernier à l'unanimité la mesure du PLFSS pour 2020 permettant aux aidants soutenant un proche âgé, malade ou handicapé, de bénéficier d'un congé de trois mois indemnisé. Via un amendement du gouvernement, l'Assemblée a supprimé la condition d'ancienneté d'un an dans l'entreprise pour le proche aidant concerné. Le PLFSS fera l'objet d'un vote solennel le 29 octobre en première lecture. *LSQ 28/10/2019.*

Santé au travail : le gouvernement veut bâtir un plan pour la fonction publique.

Edouard Philippe a reçu le 28 octobre dernier le rapport commandé au trio Lecocq-Coton-Verdier sur la prévention des risques professionnels dans les trois versants de la fonction publique. Le Premier ministre a aussitôt chargé son secrétaire d'Etat Olivier Dussopt de bâtir un plan pour les années 2020-2024. *Les Echos le 28/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)
- [Le rapport](#)

À la mairie de Lille, une démarche participative poussée favorise vraiment le maintien en emploi :

Le changement doit s'appuyer sur les expériences de terrain et le vécu des personnes confrontées à la maladie ou en situation d'usure professionnelle. Telle est la règle appliquée à Lille pour éviter la désinsertion professionnelle et prévenir l'inemployabilité des agents usés ou malades. Accompagnés par des chercheurs du Cnam, les services RH ont combiné plusieurs dispositifs, visant notamment à ce que les agents reprennent confiance en eux et se rendent compte de leurs compétences. *ActuEL|Hse le 29/10/2019.*

- [Lire l'article.](#)



Repérage de l'asthme lors du suivi individuel de l'état de santé au travail : Une étude épidémiologique multicentrique a été menée dans le but d'acquérir des connaissances cliniques et épidémiologiques sur les asthmes en relation avec le travail. La mobilisation des services de santé au travail a permis de collecter environ 4 000 questionnaires de repérage d'un asthme actif potentiel : 13 % de ces salariés, lors du suivi individuel de l'état de santé au travail, se déclarent asthmatiques avec un diagnostic confirmé par un médecin. Parmi eux, 76 % ont eu des symptômes respiratoires dans les 12 derniers mois. *RST/INRS, septembre 2019, 10 pages.*

- [Télécharger l'article.](#)

Caractérisation des particules nanométriques non intentionnelles émises dans différents milieux de travail : Les particules nanométriques émises non intentionnellement (PNNI) en milieu de travail présentent un potentiel de toxicité pour les travailleurs. Elles montrent une importante capacité de se déposer dans le système respiratoire et se distinguent par leur grande surface spécifique et un potentiel élevé d'inflammation pulmonaire. Cette étude vise à caractériser les PNNI émises dans six milieux de travail à travers un large éventail d'indicateurs. *IRSST, septembre 2019.*

- [Télécharger l'étude R-1075.](#)

Détermination des isocyanates dans l'air des lieux de travail : Cette méthode sert à déterminer la concentration du monomère et des oligomères des composés isocyanates dans l'air des lieux de travail par chromatographie liquide à haute performance (HPLC). *IRSST, septembre 2019.*

- [Télécharger l'étude](#)

Les métiers du nettoyage : quels types d'emploi, quelles conditions de travail ? : En 2016, 8 % de l'ensemble des salariés de France métropolitaine exercent un métier du nettoyage (ou comportant une activité de nettoyage). Rarement choisis à la fin des études, ces emplois apparaissent plutôt comme une solution d'accès au marché du travail pour certaines personnes inactives ou immigrées. Ainsi, par exemple, au sein des salariés non qualifiés, les femmes, de 50 ans ou plus et peu diplômées exercent plus souvent un métier du nettoyage. Les conditions de travail et d'emploi des salariés du nettoyage demeurent plus difficiles que celles des autres salariés non qualifiés. Notamment, six sur dix se déclarent exposés au risque chimique. Par ailleurs, plus de la moitié des postes principaux sont occupés à temps partiel et près de deux sur dix ont des temps de travail morcelés au cours de la journée. *DARES Analyses, 18/09/2019.*

- [Dares Analyses 2019-043 - Les métiers du nettoyage : quels types d'emploi, \(...\)](#)
- [Données à télécharger](#)
- [Données complémentaires](#)

Conciliation difficile entre vie familiale et vie professionnelle. Selon l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux de 2016, 13 % des femmes et 14 % des hommes salariés déclarent recevoir des reproches de leur entourage, en raison de leur manque de disponibilité liée aux horaires de travail. Ces reproches sont plus fréquemment adressés aux salariés qui travaillent la nuit ou qui subissent des horaires alternants. À l'inverse, travailler à temps partiel réduit ces reproches... *DARES Analyses, 25/09/2019.*

- [Dares Analyses 2019-045](#)
- [Données à télécharger](#)

Cartouches de protection respiratoire contre les gaz acides – Établissement des performances en laboratoire avec le dioxyde de soufre : L'exposition des travailleurs aux contaminants aéroportés doit être maîtrisée et maintenue en deçà des valeurs limites réglementaires. Lorsque l'ensemble des mesures administratives, d'ingénierie et de protection collective ne permet pas d'atteindre des niveaux d'exposition sans danger pour leur santé, les travailleurs concernés doivent être équipés d'appareils de protection respiratoire (APR) ... *IRRST le 09/10/2018.*

- [Télécharger l'étude R1062.](#)



Risques psychosociaux et santé au travail : Au terme de cette étude, les auteurs montrent qu'une tendance est, dans le cadre de la prévention primaire, de fournir aux salariés les ressources pour qu'eux-mêmes via une activité réflexive, agissent sur leur environnement de travail pour contrer l'émergence de facteurs à risques. Les articles qui suivent restituent des études et mettent le focus sur la dimension méthodologique des processus d'intervention. Les différentes méthodologies mobilisées sont mises en œuvre dans différents secteurs d'activité (soins, social, collectivité locale, ...) et visent l'instruction des risques et/ou leur prévention. Certaines sont quantitatives, d'autres qualitatives ou articulent les deux. Plus précisément, Jérémie Lemoine, Frédéric Deschamps et Christine Roland-Lévy présentent un questionnaire destiné aux professionnels de la santé qu'ils ont élaboré sur la base des six dimensions identifiées par le Collège d'expertise. HAL / V. Saint-Dizier de Almeida, Gérard Vallery, *Psychologie du travail et des organisations*, oct.2019.

- [Lire le résumé et télécharger l'étude.](#)

Instruire les risques professionnels en entreprise : étude d'un travail collaboratif d'intégration des risques : L'évaluation des risques professionnels doit prendre en compte les risques psychosociaux au même titre que les risques physiques. L'article vise à montrer que la phase d'identification des risques physiques, lorsqu'elle implique des collectifs d'opérateurs concernés, est propice à la mise en exergue de risques psychosociaux. HAL / Ludovic Tendille, Valérie Saint-Dizier de Almeida, Corinne van de Weerd, *Psychologie du travail et des organisations*, oct. 2019

- [Lire le résumé et télécharger l'étude.](#)

Sur le web

La nouvelle version 3.0.0 de SEIRICH est téléchargeable depuis le 10 octobre : La prévention des risques chimiques dans l'entreprise repose notamment sur une identification des produits dangereux, quelle que soit son activité, et sur une évaluation des risques, exhaustive et rigoureuse. Afin de d'aider l'entreprise dans cette démarche, l'INRS en coopération avec la Direction générale du travail, les services prévention des CARSAT et les Organisations professionnelles partenaires ont développé SEIRICH !

- [Télécharger SIERICH.](#)

Catastrophe chimique : l'enfer des procédures à travers l'histoire des verriers de Givors. A Rouen, alors que l'inquiétude demeure depuis la catastrophe Lubrizol, un inspecteur du travail évoque l'histoire des verriers de Givors, décimés par des cancers après avoir été exposés à des produits toxiques sur leur lieu de travail. Retour sur ce scandale industriel du début des années 2000. *France Culture* le 02/10/2019.

- [Lire l'article.](#)

5 raisons de suivre le MOOC « Qualité de vie au travail - Services à la personne » : Agefos PME, l'OPCO des entreprises de proximité, propose un MOOC pour sensibiliser les équipes encadrantes d'entreprises de services à la personne et des crèches.

- [Pour en savoir plus ...](#)

VIDEO : Le Groupement National des Infirmiers de Santé au Travail présente une vidéo sur les évolutions de la profession d'infirmier de santé au travail en 2019. *GIT*, octobre 2019, 2 mn.

- [Lire la vidéo sur Youtube.](#)



Equipements de travail : modification des ensembles de machines : le guide technique s'enrichit ! La modification des ensembles de machines est précisée dans la nouvelle édition du guide technique relatif aux opérations de modification des machines. Ce guide est très précieux pour les acteurs de la prévention tant les aspects juridiques et techniques de la modification des machines sont complexes. La version de 2014 avait le mérite de clarifier la notion de modification des machines et de préciser le statut juridique des machines. Cette version de 2019 s'enrichit en clarifiant ces points concernant les ensembles de machines. *DGT juillet 2019, 39 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)

BTP / Fiches FAN : Mises à jour de trois fiches FAN. GNMST / FORSAPRE le 09/10/2019.

- [Fiche Silice](#)
- [Fiche fibres Céramiques Réfractaires](#)
- [Fiche Fumée de Diesel](#)

Manuel d'utilisation de l'outil de sélection des appareils de protection respiratoire de NIOSH : L'IRSST) a rédigé en français un manuel d'utilisation de l'outil de sélection des appareils de protection respiratoire du National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH). Ce dernier vise à mieux outiller les différents intervenants en santé et en sécurité du travail (SST) dans l'identification des appareils de protection respiratoire (APR). *IRSST, septembre 2019.*

- [Télécharger le document technique.](#)

Comment mettre en place une prévention efficace des conduites addictives au travail : La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives vient de publier une nouvelle brochure sur les addictions en milieu professionnel. Elle délivre des recommandations à destination des acteurs de l'entreprise afin de faire face à ce risque en matière de santé au travail. *MILDECA, septembre 2019, 4 pages.*

- [Télécharger la brochure.](#)

La sédentarité, un risque professionnel à part entière. Les professionnels du SSTRN ont donc souhaité réaliser des documents de prévention afin de sensibiliser les salariés et les employeurs aux risques liés à la sédentarité et aux moyens de prévention à mettre en œuvre pour préserver la santé au travail. *SSTRN, octobre 2019.*

- Téléchargez le [dépliant de prévention Sédentarité](#) destiné aux **salariés**, et le [guide d'information Sédentarité](#), pour les **employeurs**.

Coiffeurs, prenez soin de votre santé au travail : L'activité de coiffeurs n'est pas sans danger. Elle expose à des risques professionnels comme des troubles musculosquelettiques, des irritations cutanées, des allergies... Ce dépliant propose des conseils de prévention adaptés au secteur de la coiffure. *SSTRN, octobre 2019.*

- [Télécharger le dépliant.](#)

« 10 questions sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) » : Où en est-on en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS) ? Quelles conditions faut-il réunir pour mettre en place une démarche durable ? Quels liens établir entre RPS et QVT ? Autant de questions auxquelles répond le guide « 10 questions sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) ». *ANACT, 17/10/2019, 20 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)



Bruit et Travail : êtes-vous concernés ? A l'occasion de 4ème édition de la Semaine de la Santé Auditive au Travail, l'Agemetra propose un kit de sensibilisation (plaquette et poster) "Bruit et travail : êtes-vous concernés ?". Ces outils ont pour but de nous sensibiliser sur le risque bruit auxquels nous sommes tous confrontés. *Agemetra, octobre 2019.*

- [Télécharger la plaquette.](#)
- [Télécharger le poster.](#)

Classification et étiquetage des produits chimiques : mise à jour du répertoire des éléments d'étiquetage du Règlement CLP. Ce document de 16 pages répertorie les éléments d'étiquetage – pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence – que vous pouvez rencontrer sur les emballages et les fiches de données de sécurité des produits chimiques soumis à la législation de l'Union européenne. *À l'intention des manipulateurs et des préventeurs. PRC-CNRS, octobre 2019.*

- [Télécharger le répertoire.](#)

Classification et étiquetage des produits chimiques : mise à jour du mémo sur l'évolution de la classification et de l'étiquetage. Que deviennent les phrases de risque dans la nouvelle classification ? Que groupe-t-on sous les nouveaux pictogrammes ? *À l'intention des manipulateurs et des préventeurs. PRC-CNRS, octobre 2019.*

- [Télécharger le mémo.](#)

Travail de nuit et travail posté : des ressources pour mieux prévenir les risques : Le travail de nuit et le travail posté peuvent avoir des effets négatifs importants sur la santé et la sécurité des salariés. L'INRS propose un ensemble de supports pour aider les entreprises à mieux prévenir ces risques. *INRS, octobre 2019.*

- [Consulter l'ensemble des supports.](#)

Je travaille sous anticoagulants, que faire ? Identifier et limiter les risques au poste de travail, que faire en cas de blessure ? *AIST87, octobre 2019.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

Nouveautés INRS

IH Skin Perm : Un outil pour estimer le passage des produits chimiques à travers la peau. L'utilisation de produits chimiques peut donner lieu à une exposition par voie cutanée. Mais les données toxicologiques manquent pour apprécier la capacité de certaines substances à passer à travers la peau. Le logiciel IH Skin Perm permet néanmoins d'estimer l'absorption cutanée.

- [Comment l'utiliser ? Mode d'emploi et téléchargement.](#)

IHMod : Logiciel de caractérisation du risque chimique. IHMOD est une grille Excel permettant de modéliser l'exposition des salariés aux agents chimiques. Cet outil a été développé par l'AIHA (American Industrial Hygiene Association) et traduit en français par l'INRS.

- [Comment l'utiliser ? Mode d'emploi et téléchargement.](#)

Brochures :

- [ED 928](#) : Cabines d'application par projection de peintures en poudre - Guide pratique de ventilation n° 9.2.
- [ED 961](#) : Opération d'entretien et de remplacement des pneumatiques - Guide de sécurité.
- [ED 979](#) : Chariots automoteurs de manutention - Comment éviter le renversement.
- [ED 4198](#) : Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile.
- [ED 6103](#) : Traitement acoustique des locaux de travail.
- [ED 6280](#) : Trichloramine dans les piscines et les centres aquatiques.



- [ED 6312](#) : Mon métier : charpentier-menuisier, Les risques sur le chantier, c'est mon affaire.
- [ED 6332](#) : Mon métier : Serrurier-métallier - Les risques sur le chantier c'est mon affaire !
- [ED 6340](#) : Comité social et économique (CSE) - Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail
- [ED 6351](#) : Conduire est un acte de travail.
- [ED 6352](#) : Le risque routier, un risque professionnel à maîtriser.
- [ED 6355](#) : Soins et prothésologie podologique. Utilisez les produits les plus sûrs - Fiche Solution n°1
- [ED 6356](#) : Soins et prothésologie podologique. Préservez la qualité de l'air du local de travail - Fiche Solution n°2
- [ED 6357](#) : Soins et prothésologie podologique. Gants, lunettes de protection, masque : équipez vos salarié(e)s. Fiche Solution n° 3
- [ED 6358](#) : Soins et prothésologie podologique. Préservez les bras, le cou et le dos des salarié(e)s. Fiche Solution n°4.
- [ED 6359](#) : Soins et prothésologie podologique. Définissez des règles d'hygiène strictes - Fiche Solution n° 5.
- **ED 6368** : Précis d'évaluation des interventions en santé au travail - Pour une approche interdisciplinaire appliquée aux RPS et TMS. Brochure de 680 pages téléchargeable sur le site de l'INRS ou sur le site de l'ANACT. Il est édité et diffusé par les [Octarès Editions](#) au prix de 32 €.

Affiches :

- [AD 824](#) : Attacher les charges avant de prendre la route. Attacher les charges vous protège et protège les autres.
- [AD 825](#) : Avant de prendre la route arrimer les charges. Attacher les charges vous protège et protège les autres.
- [AD 826](#) : Attacher les charges avant de prendre la route. Protégez-vous et protégez les autres.
- [AD 827](#) : Arrimer les charges avant de prendre la route. Attacher les charges dans le véhicule vous protège et protège les autres.
- [AD 828](#) : Avant de prendre la route, vérifiez l'état de votre véhicule.
- [AD 829](#) : Avant de prendre la route organisez vos déplacements.
- [AD 830](#) : Regarde la route. Pas de communication au volant.
- [AD 831](#) : Il n'y a qu'une façon de se faire remarquer. Porter un casque et un gilet peut vous sauver la vie.
- [AD 832](#) : Sur la route pas besoin d'être discret. Porter un casque et un gilet peut vous sauver la vie.
- [AD 833](#) : Risques psychosociaux. 9 conseils pour agir au quotidien.

Fiches toxicologiques : 29/10/2019

- [Hexafluorure de soufre \(FT 102\)](#) : nouveauté
- [Hexane \(FT 113\)](#) : nouveauté
- [Benzène \(FT 49\)](#) : nouveauté
- [Méthacrylate d'éthyle \(FT 321\)](#)
- [Aldéhyde formique et solutions aqueuses \(FT 7\)](#)
- [Cadmium et composés minéraux\(*\) \(FT 60\)](#)



Congrès, colloques, conférences

Réunion de la Société Française de Médecine du Travail le 20 septembre 2019 à Paris : Consommations (avec ou sans produits) et milieux professionnels : Quelle prévention en 2019 ?

- [Télécharger les communications.](#)

Quelle prévention dans les TPE ? 14e journée de l'AFISST. Paris, 20 juin 2019. Cette journée nationale de l'AFISST sur le thème de la prévention dans les très petites entreprises (TPE) s'est intéressée aux moyens de mieux toucher les TPE, les sensibiliser à la santé et à la sécurité au travail et y développer des actions de prévention primaire.

- [Lire l'article.](#)

Bruit et vibrations au travail. Colloque organisé par l'INRS. Nancy, 9-11 avril 2019. Organisé par l'INRS à Nancy du 9 au 11 avril 2019, le colloque sur le bruit et les vibrations au travail a accueilli 200 participants francophones, essentiellement des médecins du travail, des acteurs des services de santé au travail, des préventeurs d'entreprises ou d'administrations, des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des fabricants et des distributeurs d'équipements, des consultants et bureaux d'étude, des organismes de contrôle. Il a apporté un éclairage sur la prévention de ces deux nuisances et l'évolution des savoir-faire. *RST/INRS, septembre 2019.*

- [Lire l'article.](#)

Risque routier professionnel : La DIRECCTE et la Préfecture ARA ont organisé deux réunions de sensibilisation sur le risque routier professionnel, à destination des chefs d'entreprise de la région Auvergne Rhône Alpes, tous secteurs d'activité confondus. Ces réunions se sont déroulées le 08/10/19 à CLERMONT-FERRAND et le 10/10/2019 à BRON avec la participation de la CARSAT auvergne, de la CARSAT Rhône-Alpes, des services de santé au travail. *21/10/2019.*

- [Lire l'article et consulter les interventions.](#)

Les chiffres en plus

Premiers résultats de l'enquête SUMER 2017 : comment ont évolué les expositions des salariés aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? La 4e édition de l'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) permet d'étudier l'évolution des expositions aux risques professionnels des salariés sur 20 ans. *RST/INRS septembre 2019.*

- [Lire l'article.](#)

Des salariés fatigués et stressés : La 11e édition du baromètre santé et qualité de vie au travail de Malakoff Mederic Humanis a été publiée le 17 septembre dernier. Et le moins que l'on puisse dire est que la prévention des risques a encore de beaux jours devant elle, car les risques physiques et psychiques restent (ou sont encore bien) présents. *(Les Editions législatives le 30/09/2019).*

- [Baromètre Santé Travail - Malakoff Mederic Humanis \(sept 2019\)](#)

Le bruit au travail : toujours bien présent : A l'occasion de la 4e édition de la campagne Semaine de la Santé Auditive au Travail du 14 au 18 octobre 2019, les experts de l'association JNA ont souhaité évaluer la réalité des impacts santé du bruit et des nuisances sonores subis sur le lieu de travail par les actifs au travail. L'association JNA et l'Ifop ont donc mené une enquête et les résultats sont alarmants, pour l'Homme et pour l'Entreprise.

- [Lire les résultats de l'enquête.](#)



Plus d'une femme sur deux dit avoir déjà été victime de violences sexistes ou sexuelles au travail : Un sondage réalisé dans cinq pays européens révèle que 60 % des femmes rapportent avoir déjà été victimes d'au moins une forme de violence sexiste ou sexuelle au cours de leur carrière. Quelles sont les femmes les plus exposées dans leur travail ? Qui sont les auteurs de ces violences ?
Fondation Jean-Jaurès et la Fondation européenne d'études progressistes, 12/10/2019, 9 pages.

- [Télécharger le communiqué.](#)

Exposition Léonard de Vinci, nerf ulnaire, journée mondiale de l'AVC ... Quel rapport ?



Pas le temps d'aller visiter l'exposition Léonard de Vinci au Louvre ? Trop d'affluence ? Rassurez-vous l'exposition dure jusqu'au 24 février !

En attendant, vous pouvez en apprendre un peu plus sur le Maître et sur sa paralysie de la main droite. A l'occasion de la journée mondiale de l'AVC, c'est l'occasion de revenir sur ce handicap dont il souffrait et qui *pourrait* être dû à un AVC.

- [Lire l'article issu de la revue « La médecine des Arts ».](#)

